

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Ile-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°11

MARS 2016

EDITO

Au nom des Prestataires d'Aide aux Déclarations (PAD) et de Protys, je suis ravie de rejoindre l'Observatoire régional d'Ile de France des risques travaux sur réseaux. Si les PAD historiques sont membres fondateurs de l'Observatoire National (collège Personnalités qualifiées), il nous semble essentiel d'être également présents au niveau régional.

Comme PAD nous collaborons au quotidien avec des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, des exécutants de travaux, des exploitants des réseaux et des collectivités territoriales, ce qui nous donne une vision transverse des enjeux de la réglementation anti-endommagement des réseaux. A ce titre, nous participons à de nombreux travaux avec l'ensemble des parties prenantes ainsi qu'avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM), afin de contribuer à l'amélioration de la réglementation en vigueur, particulièrement sur les aspects simplification des échanges de données et intégration des contraintes liées aux systèmes d'information. C'est ainsi que, grâce au travail de tous, la mise en place des déclarations dématérialisées a pu voir le jour au deuxième semestre 2014. C'est depuis un vrai succès puisque, désormais, plus de 80% des échanges se font par voie dématérialisée permettant de réduire les délais d'instruction des déclarations, d'améliorer la qualité des échanges entre les acteurs et, au final, de sécuriser les chantiers.

Intégrer l'Observatoire régional d'Ile de France des risques travaux sur réseaux représente pour nous la continuité du travail que nous effec-

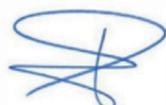
tuons au niveau national, permettant d'échanger localement avec les différents acteurs, partager nos retours d'expérience et participer ainsi à la diffusion des bonnes pratiques.

Cela devrait encore d'ailleurs être le cas en 2016, qui s'annonce comme une année riche en évolutions pour la réglementation anti-endommagement des réseaux.

Ainsi, l'Observatoire régional d'Ile de France des risques travaux sur réseaux sera, encore en 2016, au cœur de l'application de cette réglementation et demeure un maillon indispensable dans ces travaux de réflexion. Je suis donc impatiente de poursuivre mon engagement à ses côtés !



Tamara Leylavergne
Présidente de Protys



FOCUS

LES SEMAINES RÉGIONALES DE LA PRÉVENTION DES ENDOMMAGEMENTS

DU 16 MAI AU 10 JUIN 2016

POUR UN ÉTÉ SEREIN

Sous l'égide de l'Observatoire régional des risques travaux sur réseaux, les exploitants organisent les semaines régionales de la prévention. Les opérateurs des différents réseaux sensibles et non sensibles viendront sur les chantiers avec les responsables de projet pour dialoguer avec les équipes. **L'action se veut pédagogique et a pour but de contribuer à donner du sens à la prévention des endommagements.**

Concrètement, cette opération consiste à aller sur les chantiers durant 4 semaines et faire une photographie, sous l'angle DT-DICT, du chantier.

5 questions seront vues en priorité,

- Le chantier a-t-il fait l'objet d'une DT (séparée) ?
- Le récépissé de la DICT ou DT-DICT conjointe est-il présent sur le chantier ?
- Le plan est-il présent sur le chantier ?
- Le marquage des réseaux est-il réalisé ?
- Les plans sont-ils lisibles et cohérents avec le terrain ?

Pour accompagner cette démarche, des collectivités locales seront associées afin de faciliter la connaissance des différentes zones d'intervention.

Au cours de ces semaines, environ **1000 visites** devraient être réalisées (environ 10% des chantiers sur la période).

Objectif de la 1^{ère} étape en 2016

Faire comprendre à un maximum d'acteurs que les chantiers aient un marquage conforme.

Christian Pachot
GRDF

RETOUR D'EXPERIENCE

La surveillance des travaux tiers, le révélateur du terrain.

L'arrêté du 5 mars 2014 définissant les modalités d'application du code de l'environnement – livre V – titre V – chapitre V (réglementation « multi fluides ») oblige le transporteur à réaliser une surveillance des travaux réalisés à proximité de son réseau.

Afin de maîtriser au mieux les risques sur ses canalisations, GRTgaz s'assure dans un premier temps de la compétence de ses agents effectuant le traitement des DT DICT mais également de celle des agents de terrain : Formation / e-learning, habilitation, accompagnement terrain à la surveillance de travaux tiers, réalisation de supervisions techniques sur les actes réalisés. L'implantation territoriale des secteurs d'exploitation de GRTgaz permet un suivi rigoureux des travaux à proximité du réseau.



De bonnes pratiques comme la réalisation de visites inopinées sur des chantiers de longue durée ou l'échange d'informations entre gestionnaires de réseaux adjacents ont notamment émergées de ces visites en 2015.

Pour GRTgaz, ces dispositifs permettent :

- La vérification du professionnalisme et de la connaissance de la réglementation de ses agents,
- La remontée des signaux issus du terrain pour alimentation d'un retour d'expérience,
- Le contrôle de l'efficacité des actes réalisés.

Ainsi, GRTgaz met à profit une obligation réglementaire au service de la maîtrise du risque d'endommagement.

Pierre SROCZYNSKI

GRTgaz - Pôle d'Exploitation Val de Seine

La Prévention des Dommages : plus que jamais d'actualité

Lors de travaux couverts par une DICT (avec réponse réglementaire associée) une entreprise de TP a arraché un branchement Pe MPB tubé dans du Plomb. Les branchements étaient repérés par l'entreprise sur le chantier dont celui arraché.



En tirant sur le branchement avec le godet de la pelle mécanique, le détendeur a semble-t-il été arraché dans le sous-carter visible sous le trottoir. Une accumulation de gaz s'est alors produite dans la cave d'un café.

Le propriétaire du café a rapidement senti une odeur de gaz et a fait évacuer son café et les locataires au 1er étage évitant un drame.

Une explosion suivie d'un incendie, s'est ensuite produite faisant un blessé grave et un blessé léger parmi les ouvriers travaillant sur le chantier.

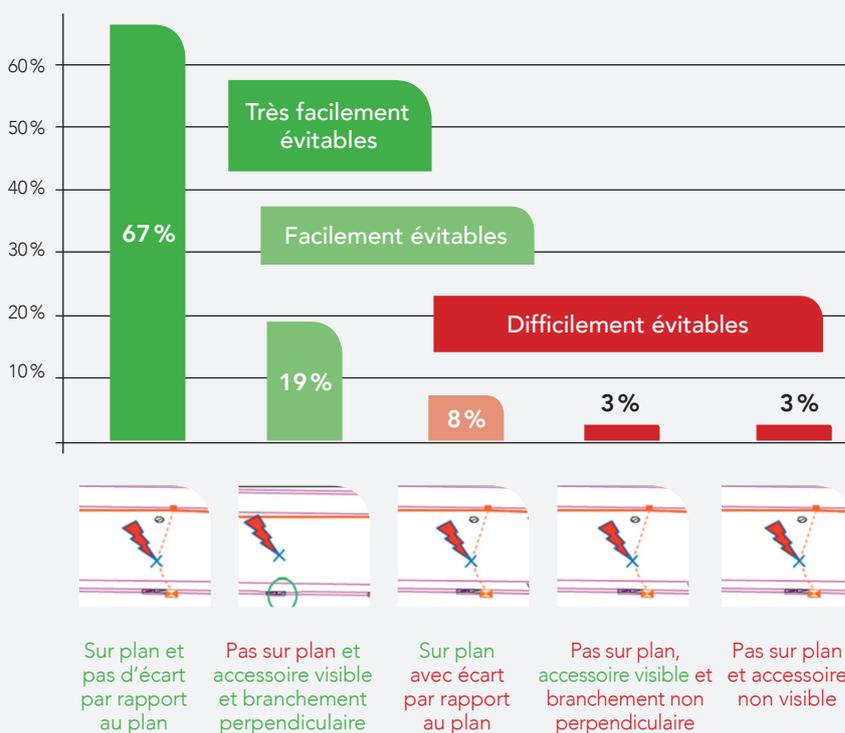


Christophe CHAILLEY
GRDF

67% des dommages sur branchement gaz facilement évitable en 2015

En 2015, 82% des dommages aux ouvrages gaz enterrés avec fuite concernent les branchements gaz. Cela représente 516 dommages dont 347 aurait du être facilement évités.

Christian PACHOT
GRDF



COUP DE PROJECTEUR

Rencontres départementales sur la prévention des endommagements de réseaux en 2016

Une démarche collective pour maîtriser les risques.

En 2016, 4 rencontres départementales sont prévues et articulées autour de la réalisation d'un chantier témoin.

A la différence des années précédentes, 2 grandes thématiques seront abordées au cours de la rencontre: **La phase Etude et la formation des acteurs.**

La phase Etude sera décortiquée. Bien évidemment, cette phase sera respectueuse des obligations réglementaires et sera l'occasion pour la commune retenue de tester ses processus. Cette phase Etude incluant l'ensemble des attendus réglementaires, reste la phase décisive en termes de prévention des endommagements.

Au cours de cette phase, **lors de la constitution des dossiers, il sera étudié la façon dont sera mise en oeuvre le Guide technique.**

Les différents acteurs témoigneront sur la ma-

nière dont aura été constitué le document de consultation des entreprises et sa pertinence, sous l'œil attentif des pouvoirs publics.

Puis, pour répondre aux attentes du plus grand nombre et coller à l'actualité récente, il est prévu dans un second temps d'avoir **une thématique sur la formation et l'AIPR.** Comment tout cela se met-il en œuvre en Ile-de-France ? Comment cela impacte-t-il les organisations ? Autant de questions qui seront abordées lors de cette thématique.

Une séquence QCM est également prévue pour permettre de mesurer **comment les différentes catégories d'acteurs répondent**, sous l'œil bienveillant des pouvoirs publics qui ont accepté de challenger les réponses.

Des témoignages de différentes parties prenantes (organismes de formation, collectivités, entreprises de travaux et exploitants de réseaux) sont également prévus.

Comme chaque année, vous serez nombreux à participer à ces réunions.

Christophe Chailley
GRDF Ile-de-France

INFORMATIONS

QCM pour autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Le **COMITÉ de PILOTAGE (COPILOT) du 4 décembre 2015 a finalisé les questions à choix multiples. L'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux (OBS IDF) participe à ce COPILOT piloté par le MEEM.**

Il a été retenu près de 180 questions pour les trois catégories : concepteurs, encadrants, opérateurs.

Pour les 90 questions opérateurs l'ensemble de ces questions sont illustrées, avec un tronc commun de 10 questions dont les 3 questions prioritaires.

Des questions concepteurs et encadrants vont être sûrement ajoutées d'ici la fin du premier semestre 2016.

Les centres d'examens ont été retenus par le MEEM, ils sont à ce jour au nombre de 10 pour l'Ile de France. La plate forme du MEEM pour le passage de l'examen QCM est ouverte depuis le 18 janvier 2016. Notre OBS IDF a décidé de proposer aux centres d'examens d'IDF retenus de signer un protocole pour que cet examen QCM soit :

- Précédé d'une formation minimum d'un jour,
- Signalé à l'OBS IDF la date de passage du QCM afin qu'un observateur puisse s'y rendre inopinément pour attester du bon déroulement de l'examen.

Les centres doivent souscrire à une obligation d'incorporer dans leur formation des repères

techniques clés par catégories indiqués dans le protocole.

Du personnel d'entreprise (QSE ou autre) peut suivre dans les centres retenus une formation formateur de deux jours, et pourront ensuite donner une formation interne aux salariés de leur entreprise puis faire passer l'examen QCM par un centre d'examen avec une attestation de formation pour le personnel présenté.

A ce jour sur les 11, sept centres d'examens ont signé le protocole et sont référencés par l'OBS IDF, la liste sera adressée à tous les organismes faisant partie de l'OBS IDF pour la diffuser à ses adhérents. Tous centres d'examens agréé par le MEEM est invité à adhérer à la démarche de l'Observatoire.

Le décret du 22 décembre 2015 précise que l'obligation d'AIPR est reportée du 1er janvier 2017 au 1er janvier 2018.

Pour les salariés qui ont réussi l'examen lors de l'expérimentation de début 2015 et ceux qui passent l'examen durant l'année 2016, leur employeur pourra délivrer l'AIPR qui sera valable à partir du 1er janvier 2017.

Nous conseillons aux entreprises dans une démarche de prévention et de sécurité de profiter de cette année 2016 pour faire passer les QCM pour éviter l'afflux de 2017 et surtout du nombre de questions moindre pour les encadrants et concepteurs.

Benito BRUZZO
Président de l'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux

FLASH

Forum régional des Travaux à proximité des Réseaux

17 mars 2016

Le 17 Mars prochain se tiendra le Forum régional annuel de l'Observatoire des Risques Travaux sur Réseaux.

Ce Forum sera l'occasion de dresser le bilan des incidents 2015 et de faire le point sur les évolutions de la réglementation anti-endommagement.

À ce titre, Monsieur Jean BOESCH, Chef du Bureau de la sécurité des équipements à risques et des réseaux au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, interviendra sur l'entrée en vigueur de l'arrêté du 22 décembre 2015 portant sur le contrôle des compétences des personnes intervenant à proximité des réseaux. Pour répondre à l'obligation de détenir une AIPR au 1er janvier 2018, les membres de l'Observatoire présenteront les outils mis en place pour accompagner les entreprises dans la préparation de leurs salariés et les modalités de passage de l'examen par QCM.

Ce Forum est ouvert à tous les acteurs en lien avec les travaux sur réseaux d'Ile-de-France et se veut un espace d'échanges de bonnes pratiques. Le Comité de Concertation de l'Observatoire et sa méthodologie de travail y seront également présentés pour inviter les participants à s'en saisir en cas de litiges sur un chantier.

Forum régional des Travaux à proximité des Réseaux

Judi 17 Mars – de 8H30 à 12H

Maison des Travaux Publics
3, rue de Berri 75008 PARIS

Olivier Garrigue
FRTP IDF

AGENDA - À venir prochainement...

Rendez-vous de l'observatoire Ile-de-France des risques travaux sur réseaux

- > Mardi 15 Mars 2016
- > Mardi 14 Juin 2016
- > Mardi 20 Septembre 2016
- > Mardi 13 Décembre 2016

Toutes ces réunions auront lieu à la FRTP Ile-de-France au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation.

Forum d'informations DT/DICT

- > Jeudi 17 Mars 2016

Ce forum aura lieu à la FNTP - 3, rue de Berri dans le 8ème arrondissement. Amphithéâtre Auguste Brûlé et sera l'occasion de faire un point sur l'application de la loi anti-endommagement.

Pour plus d'informations :

Secrétariat FRTP Ile-de-France
Tél : 01.47.66.01.23
Fax : 01.47.66.10.39
Mail : i.lepotier@fntp.fr

CHIFFRES CLÉS - Bilan à fin septembre 2015

RTE

- **13360** DT REÇUES
(11011 en 2014)
- **45537** DTICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(36787 en 2014)
- **5** DOMMAGES
(8 en 2014)
- **0%** DOMMAGES SANS DICT
(0% en 2014)

GRTgaz

- **9260** DT REÇUES
(10600 en 2014)
- **18330** DTICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(18385 en 2014)
- **5** DOMMAGES
(3 en 2014)
- **20%** DOMMAGES SANS DICT
(33% en 2014)

ERDF

- **50298** DT REÇUES
(51537 en 2014)
- **201244** DTICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(197102 en 2014)
- **786** DOMMAGES
(624 en 2014)

GRDF

- **42749** DT REÇUES
(39337 en 2014)
- **137767** DTICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(130894 en 2014)
- **629** DOMMAGES
(615 en 2014)
- **24,5%** DOMMAGES SANS DICT
(26,3% en 2014)

TRAPIL

- **3209** DT REÇUES
(3885 en 2014)
- **6321** DTICT ET DTDICT CONJOINTES REÇUES
(9652 en 2014)
- **0** DOMMAGES
(0 en 2014)